

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **51 (1943)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

*Séance du samedi 14 février 1942, à Lausanne,
Palais de Rumine*

M. Louis Junod, président, ouvre la séance à 15 heures. Plus de cent personnes dans la salle Tissot. Une bonne nouvelle pour commencer : le fonds des illustrations de la *Revue historique vaudoise* vient de recevoir un don anonyme de dix francs.

Quatre candidats sont reçus à l'unanimité ; ce sont :

MM. Ernest Cavin, maître primaire supérieur, Pully ;
Maurice Klunge, ancien pasteur, Prilly ;
Jean Métraux, pasteur à Gryon ;
Raoul Wiesendanger, médecin dentiste, Moudon.

M. S. STELLING-MICHAUD : *L'Université de Bologne et nos régions dans la seconde moitié du XIII^e siècle* (avec projections).

Fondée en 1088, cette université est l'une des premières hautes écoles par lesquelles se manifeste le renouveau créé par les Croisades dans toutes les activités humaines. Bientôt l'école de droit de Bologne fut célèbre au loin et les étudiants y affluèrent. Le studium de Bologne formait deux universités, l'une pour les étudiants italiens, l'autre pour les étrangers, chacune divisée en nations d'après les limites dialectales. Les étudiants de nos régions, nombreux à Bologne, appartenaient, suivant leur langue, aux nations germanique, bourguignonne ou lombarde. M. Stelling-Michaud les suit dès 1265 — date à partir de laquelle on possède des renseignements précis — jusqu'en 1300. Les résultats de cette enquête sont d'un grand intérêt. Beaucoup de ces étudiants sont des hommes faits. La plupart sont des bourgeois

ayant une situation dans leur pays ; il en est qui sont chanoines. A Bologne, ils mènent une vie large ; certains s'endettent et sont la proie des usuriers.

L'influence du droit romain et des institutions municipales italiennes sur nos régions se manifeste à cette époque d'une part par une grande activité intellectuelle, d'autre part par l'amélioration de la procédure et la pratique de l'arbitrage. A ce dernier point de vue, l'école de droit bolonaise a certainement préparé le terrain pour l'alliance de 1291.

Cette étude est un chapitre d'un ouvrage que M. Stelling-Michaud a entrepris sur les étudiants suisses à l'étranger au moyen âge.

M. Georges RAPP : *Glanures tirées des comptes de Nyon au XV^e siècle.*

Les comptes des villes vaudoises, encore peu explorés, contiennent des renseignements intéressants, entre autres sur les guerres de Bourgogne.

Enfin, M. Jacques Freymond déroule la trame enchevêtrée des *Relations diplomatiques de Berne avec François I^{er} et Charles Quint après la conquête du Pays de Vaud.*

L'habile politique bernoise est mal connue pour la période qui s'étend de 1536 à la mort de François I^{er}.

Ces deux derniers travaux paraîtront dans la *Revue historique vaudoise.*

Séance levée à 17 h. 20.

Le chroniqueur, qui d'habitude pose ici la plume, la reprend pour dire que, sur la suggestion d'un membre particulièrement sociable, on avait ajouté ceci au bas de la carte de convocation : « Après la séance, ceux et celles qui le désirent auront l'occasion de rester ensemble à causer autour d'une tasse de thé. » Un bon tiers de l'auditoire fut heureux de lier conversation avec les doctes et aimables conférenciers, dans un salon du Café vaudois ; le comité continuera donc cet essai de nouer des relations personnelles entre gens qui ont les mêmes goûts. H. M.